

L'Étude Patrimoniale est un cabinet spécialiste de la protection sociale. Par ce terme, il convient d'entendre l'ensemble des solutions ayant pour but de pallier aux conséquences financières, pour la personne comme pour sa famille, de risques tels que l'incapacité temporaire, l'invalidité permanente et le décès.

Nous nous adressons aussi bien au chef d'entreprise qui souhaite assurer son revenu qu'au particulier qui cherche à couvrir son emprunt bancaire. Par ailleurs, notre expérience dans ce domaine nous a permis de constater une tendance forte aux surprimes et aux exclusions chez la plupart des acteurs de l'assurance dès lors qu'une réponse positive est apportée au questionnaire de santé.

Lorsqu'il s'agit d'assurance emprunteur cela peut même, dans le pire des cas, se traduire par un abandon forcé du projet, le contrat groupe proposé par l'établissement bancaire refusant la couverture du risque.

Afin de solutionner cette problématique, nous avons développé une expertise sur le risque dit « aggravé ». Ainsi, nous avons présélectionné les compagnies avec lesquelles nous travaillons et sommes à présent en mesure d'orienter nos clients en fonction de leurs pathologies dans le but de les assurer convenablement.

Étant sensibilisée à la discrimination que cela peut représenter, c'est naturellement que l'Étude Patrimoniale s'est rapprochée de l'association Ob'in Tours afin de proposer ses services à l'ensemble des membres.

La différence de traitement réservée à l'obésité fait effectivement partie des sujets que nous avons l'habitude de rencontrer dans nos audits assurantiels. A titre d'exemple, il est souvent requis l'indice de masse corporelle dans le processus d'adhésion, cela permettant ensuite à l'assureur de statuer sur l'acceptation du risque.

Puisque tout le monde a le droit d'être correctement couvert, nous nous engageons auprès de votre association à trouver une solution adéquate pour chacun des adhérents qui ferait face à un défaut d'assurance.